

VOUS AVEZ DE L'EXPÉRIENCE EN TANT QUE TUTEUR EN ENTREPRISE ?

***FAITES VALIDER
OFFICIELLEMENT
ET GRATUITEMENT
VOS COMPÉTENCES !***



Le Tuteur en entreprise est un travailleur que l'entreprise affecte à la formation, à l'accompagnement et à l'intégration de nouveaux collaborateurs en milieu professionnel.

LE TITRE DE COMPÉTENCE **TUTEUR EN ENTREPRISE :**

- vous permet de valoriser officiellement vos compétences auprès d'un employeur, du Forem ou d'Actiris,
- peut être une des conditions pour que votre employeur obtienne une prime régionale ou une réduction groupe-cible Tuteur.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Oui, si vous avez plus de **18 ans** et de l'**expérience professionnelle** en tant que **tuteur** en entreprise (quel que soit votre secteur).

COMMENT ?

Dans un Centre de validation des compétences agréé, vous présentez **gratuitement une épreuve pratique** (mise en situation professionnelle reconstituée) pour vérifier votre maîtrise des compétences clés de la fonction.

La réussite de cette épreuve, élaborée et jugée par des professionnels du métier, vous fournit un **Titre de compétence**. Ce Titre est délivré au nom des gouvernements francophones.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

sur la validation des compétences pour cette fonction de tuteur en entreprise (agenda des épreuves, adresse des Centres agréés,...) ou pour les 38 autres métiers, à Bruxelles et en Wallonie : www.validationdescompetences.be

QUELLES SONT LES COMPÉTENCES VÉRIFIÉES ?

Lors de l'épreuve, vous devrez :

- accueillir le tuteur (nouveau collaborateur) dans l'entreprise,
- l'accompagner dans son travail,
- assurer sa formation,
- assurer son évaluation et le suivi de son apprentissage.

OÙ ET QUAND ?

Près de 10 Centres de validation des compétences sont ou seront accessibles **en Wallonie et à Bruxelles** pour cette fonction. Ils proposent régulièrement des épreuves.

